



54890
Chambley-Bussières

CHAMBLEY-BUSSIERES, le 02 juin 2023

Madame, Monsieur,

En application de l'article 4 du décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, Mesdames et Messieurs les membres du conseil municipal sont priés d'assister à la réunion de ce conseil, qui aura lieu dans la salle de la mairie

le vendredi 9 juin 2023 à 18h30

Cette réunion, dont la date est impérative et définie par le décret précité, a pour objet d'élire les délégués titulaires et suppléants de la commune en vue des élections sénatoriales. Les élections sénatoriales ont lieu le dimanche 24 septembre 2023 de 8h30 à 17h30 en préfecture de Nancy. Vous trouverez en pièce jointe l'arrêté préfectoral du 28 avril 2023.

Vous disposez de la faculté de donner pouvoir à un conseiller de votre choix en cas d'absence.

ORDRE DU JOUR

- 1- Désignation des délégués et suppléants pour l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux pour 2023

Remarque : si le quorum n'est pas atteint lors de la réunion du 09 juin 2023, il sera procédé à une nouvelle convocation à titre tout à fait exceptionnel, conformément à l'article L.2121-17 du CGCT, le mardi 13 juin 2023.



Le Maire
Sébastien BERROIS



54890
Chambley-Bussières

PROCURATION DE VOTE

Je soussigné (e) *nom* _____ *prénom* _____

Donne procuration de vote en mon nom à Mme/M. *nom* _____
prénom _____ pour la séance du conseil municipal du 09 juin 2023 pour :

- Pour les points suivants : _____
- Pour tous les points de l'ordre du jour

NOM, prénom et signature